

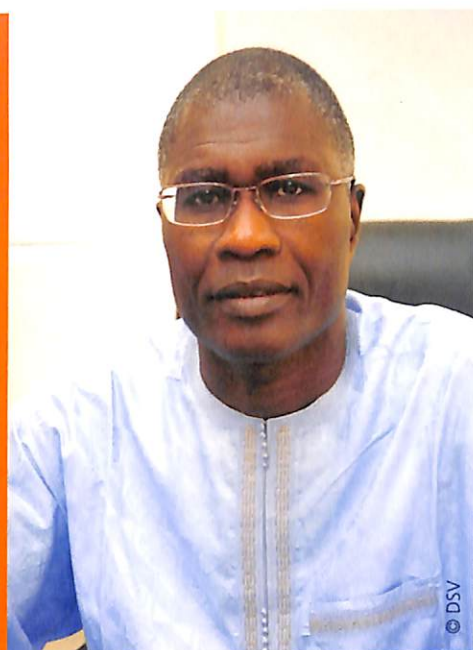
Bulletin d'information

sur les Maladies Animales au Sénégal (BIMASE)

des Services vétérinaires



Editorial : Le mot du Directeur



Dr. Mbargou LO, Directeur des Services vétérinaires

Chers lecteurs,

La lutte contre les maladies animales y compris les zoonoses constitue une préoccupation majeure pour le Ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA). A cet effet, par arrêté n°05917/MEL/DIREL/DPZ du 25 octobre 2005, le Sénégal a mis en place le Système national de Surveillance épidémiologique (SNSE) des maladies animales, qui grâce à la collecte et l'analyse des données zoonosaires en

provenance des services déconcentrés constitue un outil précieux d'aide à la décision dans le domaine de la prévention et du contrôle des maladies animales y compris les zoonoses.

Toutefois, outre la prise de décision, l'information zoonosaire obtenue doit être partagée avec les différentes parties prenantes (techniciens, ONG, projets et programmes, presse, éleveurs et grand public).

C'est dans ce cadre que le Bulletin d'information sur les maladies animales au Sénégal (BIMASE) avait été lancé il y a une quinzaine d'années. Sa parution régulière au début était devenue sporadique au fil du temps avant d'être suspendue ces dernières années pour diverses raisons.

Ce présent numéro marque la reprise de l'édition du BIMASE et un nouveau départ pour le SNSE.

Je vous invite à le lire et à contribuer à le maintenir en vie de par vos contributions.

Merci à FAO-ECTAD pour son appui.

Sommaire

Page 2 | Surveillance active de l'Influenza aviaire, de la FVR et de la Fièvre hémorragique de Crimée Congo

Page 3 | Plan stratégique national pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PNS-PPR)

Page 4 | Résultats obtenus par le SNSE en 2017 : Au titre de la surveillance événementielle ou passive

Page 6 | Présentation du Système national de surveillance épidémiologique des maladies animales (SNSE)

Page 7 | Renforcement de capacités des agents du réseau de surveillance épidémiologique

Page 8 | Contraintes et recommandations de la mission d'animation et de supervision du SNSE dans les régions de Diourbel et Kaffrine

Page 11 | Evaluation du système de surveillance de la santé animale à travers l'outil SET (Surveillance Evaluation Tools) de la FAO



Figure 1 : Capture d'une gazelle Dorcas

Surveillance active de l'Influenza aviaire, de la FVR et de la Fièvre hémorragique de Crimée Congo

Surveillance active de la grippe aviaire

La surveillance active de l'IAHP s'est faite au niveau des sites ornithologiques du Parc national de la Langue de Barbarie (PNLB), du Parc national des oiseaux de Djoudj (PNOD), du Parc National du Delta du Saloum (PNDS) et leurs villages satellites. Elle vise à contribuer à établir la situation sanitaire de pays vis-à-vis de la maladie.

Au total, 288 prélèvements ont été réalisés (écouvillons, sérums, fientes).

Les résultats d'analyse n'ont pas révélé la présence de souches de grippe aviaire au niveau de ces sites sentinelles.



Figure 4 : Prise de sang sur une gazelle Dorcas

Surveillance active de la fièvre de la vallée du rift et fièvre hémorragique Crimée Congo

Deux missions conjointes DSV, LNERV et DPN (Direction des Parcs nationaux) ont été organisées au niveau des réserves de Gueumbeul (Saint-Louis), de Katané et Ranéro Ferlo (Matam) et des postes frontaliers de Kidira, Médina-Ndiathbé et Diama.

Au total, 1205 prélèvements ont été réalisés dont 260 pour la première mission et 945 pour la deuxième. Ils étaient répartis comme suit : 1129 prélèvements sanguins chez les petits ruminants, 40 chez les bovins et 36 chez les Gazelles Dorcas. En plus, 300 à 350 tiques, ont été collectées à des fins d'analyses de laboratoire.

Les résultats de laboratoire ont révélé la présence des anticorps IgG contre la FVR, traduisant ainsi un passage ancien du virus. Les résultats entomologiques montrent la présence des vecteurs potentiels pour la transmission des deux maladies. ■

Investigations de cas en 2017

Au cours de l'année 2017, six investigations de cas ont été réalisées. Il s'agit :

- d'une investigation du cas de tuberculose bovine à Kaolack dans une ferme à Ndiaffate Escale au mois de janvier ;
- d'une investigation du cas de maladie de Newcastle à Keur Massar pendant l'épizootie du mois de février ;
- d'une investigation du cas d'Influenza aviaire faiblement pathogène sous-type H9N2 à Thiès (Keur Madaro) au mois d'avril ;
- d'une investigation du cas de fièvre hémorragique Crimée Congo (FHCC) à Fatick (Quartier Ndiaye Ndiaye) au mois de juillet ;



Figure 2 : Prélèvement de tiques et de sang sur les animaux récemment introduits dans le troupeau incriminé (cas FHCC)

- d'une investigation du cas de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB) dans la région de Saint-Louis au mois de septembre ;
- d'une investigation du cas de rage à Kaolack dans le village de Ndiébel au mois de décembre.



Figure 3 : Séance de discussion avec les populations à Louréne



Figure 5 : Atelier de formulation de la feuille de route pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants pour la Région Ouest-africaine qui s'est tenu à Dakar en 2016

Plan stratégique national pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PNS-PPR)

La stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR-GCES) d'ici à 2030, adoptée lors de la Conférence mondiale (OIE/FAO) le 2 avril 2015 à Abidjan (Côte d'Ivoire), décrit la justification du contrôle et de l'éradication de la PPR ainsi que son association à d'autres maladies économiquement importantes des petits ruminants, les principes généraux et les outils à utiliser.

Aussi, la stratégie continentale de contrôle et d'éradication de la PPR élaborée par le Bureau interafricain des Ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) a été alignée à la stratégie mondiale.

Par ailleurs, lors de l'Atelier de formulation de la feuille de route pour le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants pour la Région Ouest-africaine qui s'est tenu à Dakar en 2016, le Sénégal s'est engagé pour l'éradication de la maladie d'ici à 2025. Le Plan national stratégique pour l'éradication de la peste des petits ruminants (PNS-PPR) du Sénégal a fait l'objet de partage et de validation avec les différents acteurs (Autorités administratives et locales, techniciens du Service public et du Privé, Partenaires techniques et financiers, ONG, Projets et Programmes, Organisations professionnelles d'Éleveurs lors d'un Atelier organisé à Toubaouta,

Département de Foundiougne, Région de Fatick, le 13 mars 2018.

L'objectif général est d'atteindre la phase pré éradication (arrêt de la vaccination et surveillance de la maladie) entre 2021 et 2023 et l'éradication en 2025.

Les objectifs spécifiques ou intermédiaires sont les suivants:

- finaliser la mobilisation des partenaires financiers pour la fin 2018;
- finaliser le cadre juridique pour la PPR en fin 2017;
- finaliser la formation des agents vaccinateurs pour la fin 2017;
- finaliser le protocole de séromonitoring pour la fin 2017 ;
- poursuivre le séromonitoring chaque année;
- finaliser l'installation du dispositif d'intervention rapide en fin 2017;
- maintenir les capacités de diagnostic de la PPR du LNERV de 2017;
- mettre en place le programme de vaccination conformément à la planification retenue;
- participer aux réunions de concertation régionale sur le sujet. ■

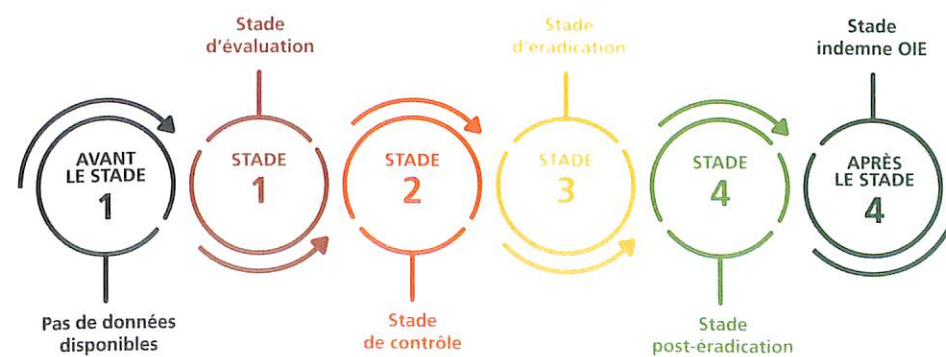


Figure 6 : Stades de la stratégie mondiale d'éradication de la PPR

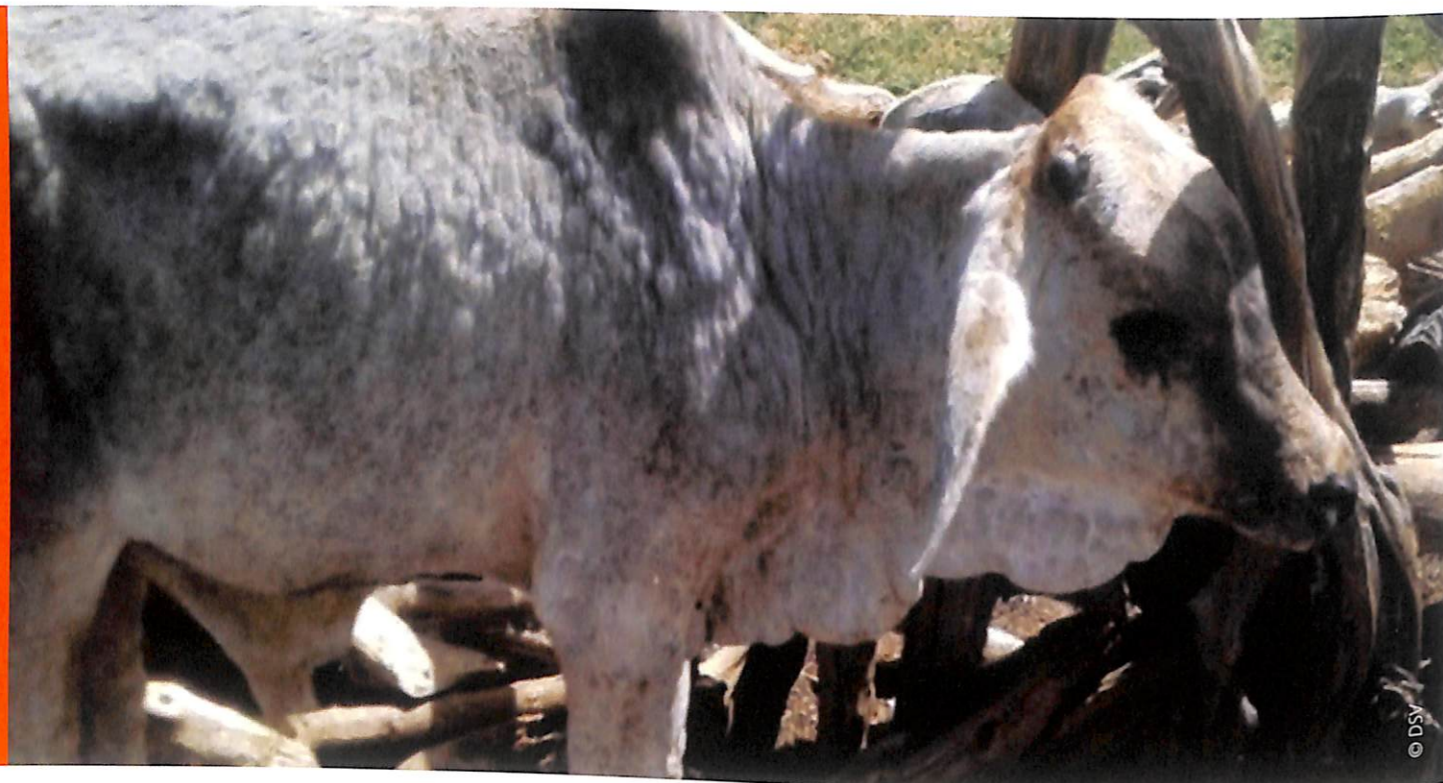


Figure 7 : Animal atteint de DNCB

Résultats obtenus par le SNSE en 2017 : Au titre de la surveillance évènementielle ou passive

Au total, trois cent soixante-dix-neuf (379) foyers de maladies infectieuses ont été rapportés en 2017 contre cent trente-trois (133) au cours de l'année 2016, soit une augmentation de plus de 50%. (Tableau n°1, p. 5)

Cette augmentation ne traduit pas une dégradation significative de la situation sanitaire du pays.

Elle peut s'expliquer par une amélioration du rapportage du fait de la redynamisation du SNSE grâce au renforcement du personnel en quantité (recrutement massif de techniciens) et en qualité (formation et recyclage des agents du dispositif).

L'analyse des résultats montre que 204 des 379 cas rapportés ont été accompagnés de prélèvements soit un taux de 53,83%, le reste étant des suspicions cliniques. Parmi les 204 échantillons envoyés au laboratoire, 118 ont confirmé les maladies suspectées (57,84%) contre 34 non confirmation (16,67%) et 51 sans

résultats (25%) (tableau n°1). L'absence de résultats est liée principalement à l'inadéquation des échantillons envoyés ou de leur qualité.

Une analyse plus fine des résultats montre que les pathologies les plus rapportées ont été la dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB), la fièvre aphteuse, la gourme, la maladie de Newcastle, l'influenza aviaire faiblement pathogène (IAFP) sous type H9N2, la pasteurellose bovine, la pasteurellose

des petits ruminants, la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la peste des petits ruminants (PPR), la rage et la tuberculose bovine. Elles représentent 326 des 379 foyers rapportés, soit 86,01%.

La figure n°8 indique le nombre de cas rapportés et le nombre de cas confirmés par le laboratoire, tandis que le tableau n°3 fournit la répartition des pathologies dominantes rapportées en fonction des régions. ■

Figure 8 : Evolution du niveau de rapportage des maladies animales et des confirmations par le LNERV

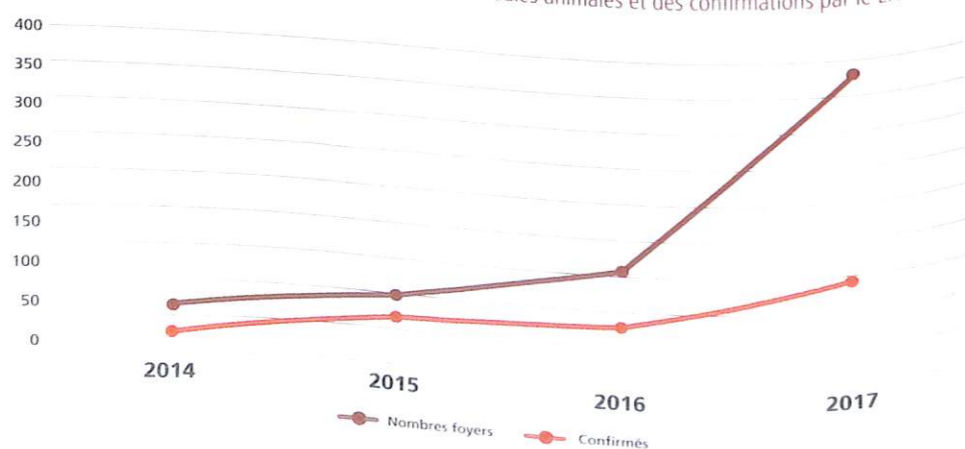


Tableau n°1 : Situation des maladies animales rapportées au Sénégal en 2017

Maladies suspectées	Nombre Cas	Prélèvements effectués		Résultats laboratoires		
		Oui	Non	Confirmés	Non confirmés	Sans résultats
Actinibacillose	2	2	0	0	1	1
Anaplasmose	1	0	1	0	0	0
Botulisme équin	7	5	2	0	3	2
Botulisme bovine	1	1	0	0	1	0
Brucellose bovine	2	2	0	0	0	2
Charbon bactérien	1	1	0	0	0	1
Charbon symptomatique	7	2	5	0	1	1
Clavelée	3	2	1	0	0	1
Dermatose nodulaire contagieuse bovine	42	28	14	21	0	7
Ecthyma contagieux	2	2	0	0	0	2
Entérotoxémie	4	4	0	0	1	3
Fièvre aphteuse	11	3	8	0	2	1
Gourme	10	2	8	0	1	1
Influenza aviaire faiblement pathogène	31	31	0	31	0	0
Intoxication alimentaire	3	3	0	0	1	2
Lymphangite équine	2	0	2	0	0	0
Maladie de gumboro	9	3	6	2	0	1
Maladie de newcastle	35	15	20	10	4	1
Maladie de west nile	1	1	0	0	0	1
Pasteurellose bovine	29	5	24	2	1	2
Pasteurellose des petits ruminants	48	15	33	6	2	7
Péripneumonie contagieuse bovine	31	17	14	8	5	4
Peste des petits ruminants	57	21	36	8	3	10
Peste équine	4	4	0	0	4	0
Peste porcine africaine	2	1	1	1	0	0
Piroplasmose équine	2	2	0	2	0	0
Rage	20	20	0	19	1	0
Tuberculose bovine	12	12	0	8	3	1
Totaux	379	204	175	118	34	51
		204/379	175/379	118/204	34/204	51/204
		53,83%	46,17%	57,84%	16,67%	25,00%



Figure 9 : Séance de prélèvement chez une volaille

Présentation du Système national de surveillance épidémiologique des maladies animales (SNSE)

Le Système national de surveillance épidémiologique des maladies animales constitue un outil d'aide à la décision dans le domaine de la prévention et du contrôle des maladies animales y compris les zoonoses. Il repose le plus souvent sur un ensemble de personnes et/ou d'institutions organisées entre elles en réseaux (réseaux de surveillance épidémiologique) pour effectuer la surveillance d'une ou de plusieurs maladies.

De ce fait, la rapidité et la pertinence des décisions sanitaires prises dépendent de la fiabilité du système de surveillance. Dès lors, assurer efficacement la détection et le suivi des menaces sanitaires, constitue donc un préalable à toute lutte efficace.

Ainsi, la surveillance épidémiologique cible les principales pathologies notamment la péripneumonie contagieuse

bovine, la peste des petits ruminants, la pasteurellose (bovine et des petits ruminants), la peste équine, la maladie de Newcastle, la grippe aviaire, la fièvre de la vallée du Rift, la dermatose nodulaire contagieuse bovine, la fièvre aphteuse, la peste porcine africaine et la rage.

Ces maladies sont surveillées à travers des réseaux de surveillance épidémiologique spécifiques ou fédérateurs, dans le cadre du Système National de Surveillance Epidémiologique des maladies animales.

L'objectif général de la surveillance épidémiologique est de préserver la santé animale, la santé publique et adapter le contrôle des maladies animales au nouveau contexte de mondialisation du commerce et aux risques liés aux échanges d'animaux et de produits d'origine animale à travers les objectifs spé-

cifiques suivants.

- Détecter précocement des foyers de maladie animale y compris les zoonoses en vue de la réaction rapide ;
- Hiérarchiser l'importance des pathologies et assurer leur contrôle rationnel ;
- Établir la situation zoonositaire nationale au regard des pathologies à surveiller ;
- Evaluer les résultats des plans de lutte ;
- Prouver l'absence d'une maladie faisant l'objet de statut sanitaire à l'OE.

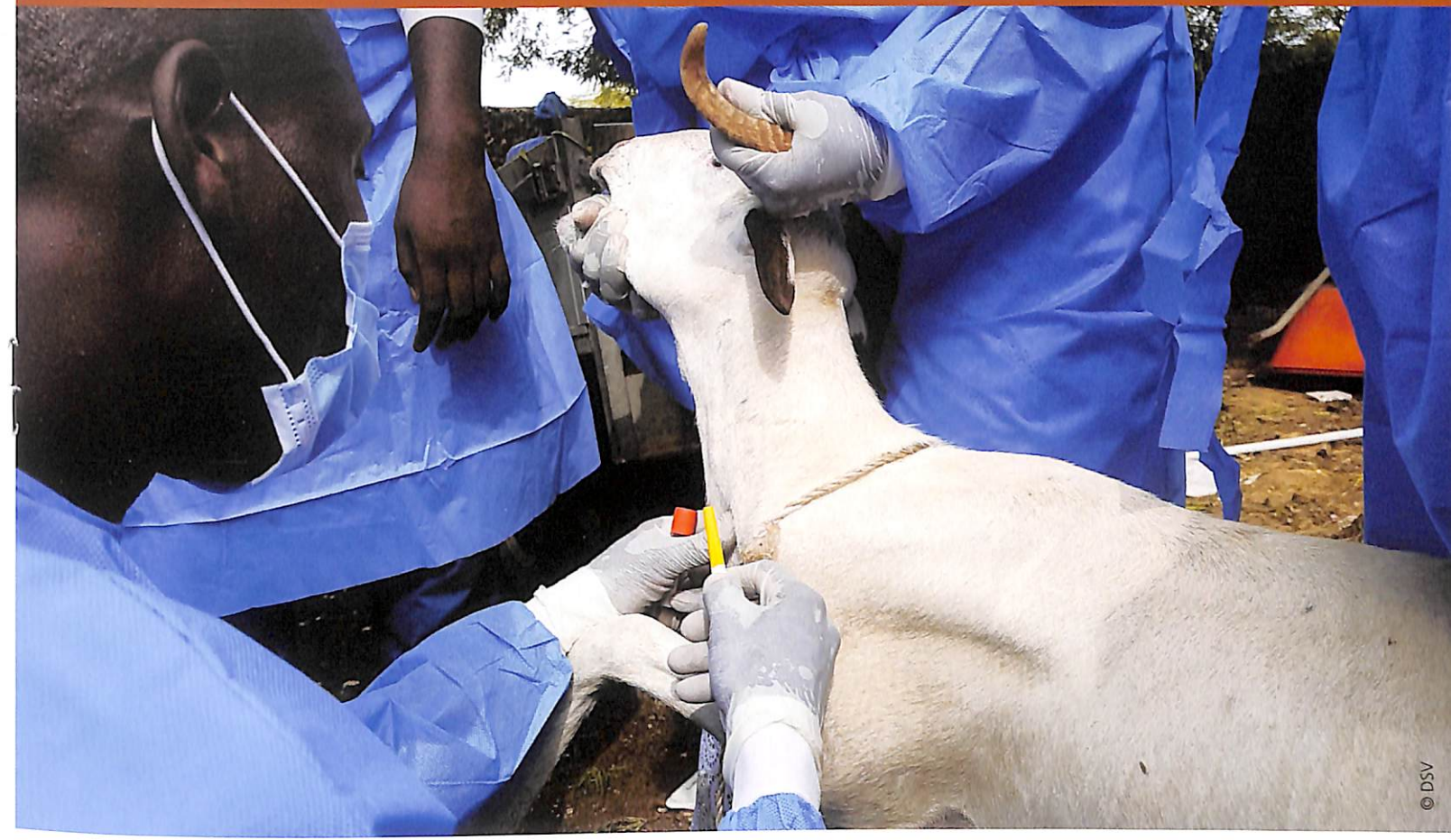


Figure 10 : Exercices de prélèvement sur animaux vivants

Renforcement de capacités des agents du réseau de surveillance épidémiologique

Trois ateliers de formation des agents du SNSE sur l'épidémiosurveillance, les techniques de prélèvements, d'autopsie et sur l'utilisation de VG TROPICS ont été organisés et respectivement financés par le Programme de Renforcement de la Protection zoonositaire (PRPZ), le Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) et la FAO.

L'atelier financé par la FAO à travers le Projet Soutien au Programme de sécurité sanitaire mondiale (GHSA) dans la lutte contre les zoonoses et le renforcement de la santé animale en Afrique, financé par l'Agence Américaine pour le Développement International des Etats Unis (USAID) s'est déroulé dans l'esprit « Une seule santé » avec le regroupement

des acteurs de la Santé animale, humaine et environnementale des régions de Kaolack, Kolda et Ziguinchor.

Le tableau ci-dessous résume le nombre de personnes formées.

Tableau n°2 : Nombre de personnes formées par région au Vgtropics et aux techniques de réalisation des prélèvements

	Régions concernées	Nombre de personnes formées
PRAPS	Saint-Louis, Kaffrine, Louga, Matam, Tambacounda,	93
PRPZ	Dakar, Thiès, Fatick, Diourbel, Kédougou, Sédhiou	90
FAO	Kaolack, Ziguinchor, Kolda	115
TOTAL		240



Figure 11 : Séance de vaccination d'une chèvre

Contraintes et recommandations de la mission d'animation et de supervision du SNSE dans les régions de Diourbel et Kaffrine

La mission avait pour objectif d'animer et de sensibiliser des acteurs de la surveillance sur le Système national de Surveillance épidémiologique (SNSE) afin d'améliorer le niveau de rapportage des maladies animales y compris ont été relevées. A l'issue de la mission, un certain nombre de contraintes

Problèmes soulevés par les acteurs rencontrés

Au cours des discussions, les acteurs du SNSE nous ont fait part des problèmes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit :

- des retards enregistrés dans l'analyse et l'acheminement des résultats de laboratoire ;
- de l'insuffisance des moyens des SRELS et des SDELS pour assurer l'animation des réseaux de surveillance de maladies animales et la conduite de missions d'enquête et d'investigation dans leurs régions respectives ;

- du déficit de personnel au niveau des régions, des départements et des postes vétérinaires qui fait que les agents sont partagés entre les activités du Ministère de l'Elevage et des Productions animales et d'autres tâches (liées aux activités des autorités administratives, diverses commissions locales ...);
- du déficit d'animation des réseaux de surveillance qui occasionne le manque de circulation de l'information zoo-sanitaire entre nos agents et les autres acteurs de la surveillance ;
- de l'endémicité de certaines maladies animales surveillées qui fait que les Services publics comme du privé ne jugent plus utile de faire des prélève-

ments en cas de suspicion pour une confirmation de laboratoire mais également de rapporter ces cas;

- de l'absence d'un laboratoire régional fonctionnel pour la gestion de proximité pour la prise en charge des prélèvements.

Recommandations formulées en vue d'améliorer le rapportage du SNSE

A l'issue des différentes rencontres avec les acteurs du SNSE, des recommandations ont été formulées aussi bien pour le niveau central que le niveau décon-

Recommandations à l'endroit de la Direction des Services vétérinaires (DSV)

- Pour améliorer le dispositif de collecte et d'acheminement des prélèvements, mettre à la disposition des agents des ressources pour les frais d'envoi de ces prélèvements ;
- Assurer le retour des glacières à temps ;
- Trouver un système de motivation adéquat des agents réalisant les prélèvements ;
- Assurer à temps le retour de l'information sur les prélèvements effectués ;
- A terme, trouver des véhicules adaptés pour le transport des produits

biologiques qui présenteraient des risques pour la santé publique.

Recommandations à l'endroit des Services déconcentrés

- Effectuer des prélèvements en cas de suspicion pour une confirmation de laboratoire ;
- Remplir la seule fiche « foyer » pour rapporter les suspicions si toutefois la réalisation du prélèvement n'est pas possible ;
- Redistribuer le matériel reçu (matériel de prélèvement, de protection etc..) du niveau central aux CPVs en vue de faciliter l'exécution de leurs activités de terrain.

Comparaison du niveau de rapportage par maladie et par région en 2017

On note pour les régions de Dakar et Thiès, une prédominance de l'Influenza aviaire faiblement pathogène sous type H9N2, pour Kaolack la tuberculose bovine, pour Louga la péripneumonie contagieuse bovine, pour Tambacounda la pasteurellose bovine, pour Ziguinchor la PPR, la pasteurellose des petits ruminants, la PPCB, la DNCB, la maladie de Newcastle et la rage.

Tableau n°3 : Comparaison du niveau de rapportage par maladie et par région en 2017

Régions	DNCB	IAFP sous type H9N2	Maladie de Newcastle	Pasteurellose bovine	Pasteurellose des petits ruminants	PPCB	PPR	Rage	Tuberculose bovine	Fièvre aphteuse	Gourme	Totaux
Dakar	1	18	5	0	5	0	5	2	2	0	0	38
Diourbel	1	0	3	4	0	2	3	1	0	1	0	15
Fatick	1	0	0	5	1	0	4	1	0	0	4	16
Kaffrine	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2
Kaolack	5	0	2	1	2	5	5	5	9	2	4	40
Louga	2	0	0	1	3	6	2	0	0	0	0	14
Matam	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	3
Sédhiou	1	0	0	1	2	1	3	0	0	0	0	8
Tambacounda	1	0	0	8	6	2	6	0	0	7	2	32
Thiès	4	12	5	1	0	1	1	1	0	0	0	25
Ziguinchor	8	0	20	4	26	11	25	6	1	1	0	102
Saint-Louis	15	1	0	0	1	1	1	2	0	0	0	21
Kolda	0	0	0	1	1	1	1	2	0	0	0	6
Kédougou	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	4
Totaux	42	31	35	29	48	31	57	20	12	11	10	326

Comparaison du niveau de rapportage des régions en 2017

On constate un début de redynamisation du SNSE avec une nette augmentation du rapportage des cas. Cette progression est le résultat non seulement des formations effectuées pour la sensibilisation et le renforcement de capacités des acteurs du réseau d'épidémiosurveillance mais également du renforcement du dispositif de terrain en ressources humaines à travers le recrutement des nouveaux agents.

Cependant, des efforts restent à faire pour certaines régions où le taux de rapportage demeure faible.

Le nombre de cas confirmés de rage aussi bien chez les chiens, que les autres espèces (bovins, ovins, caprins, asins), est élevé. Ceci montre une circulation active du virus de la rage ce qui constitue un réel problème de santé publique.

Les foyers de dermatose nodulaire contagieuse bovine ont été contrôlés suite à la mise en œuvre de la vaccination de masse tandis que pour l'Influenza aviaire faiblement pathogène sous type H9N2 un plan de prophylaxie ciblant un vaccin inactivé a été validé.

La peste des petits ruminants, la pasteurellose des petits ruminants et bovins, la péripneumonie contagieuse bovine et les maladies aviaires (Newcastle et Gumboro) sont très fréquentes sur le terrain du fait aussi de leur caractère endémique et du faible taux de couverture vaccinale.

La tuberculose bovine qui est une zoonose est aussi confirmée dans une ferme et aux abattoirs, nécessitant ainsi plus de surveillance, de vigilance et une étude de prévalence pour établir une bonne situation épidémiologique

de la maladie, afin de bien indiquer les mesures de lutte.

Les résultats du laboratoire ont montré une nette amélioration du taux de réalisation des échantillons et un début de la maîtrise des techniques de prélèvements. Néanmoins, pour certains échantillons le laboratoire n'a pas pu réaliser l'analyse, le prélèvement n'étant pas exploitable suite à la détérioration de l'échantillon au cours du transport ou du non-respect des directives du guide de prélèvement par l'agent rapporteur. Par ailleurs, le laboratoire ne dispose pas de kits pour effectuer certains diagnostics de maladie comme l'ecthyma contagieux et la maladie de West Nile.

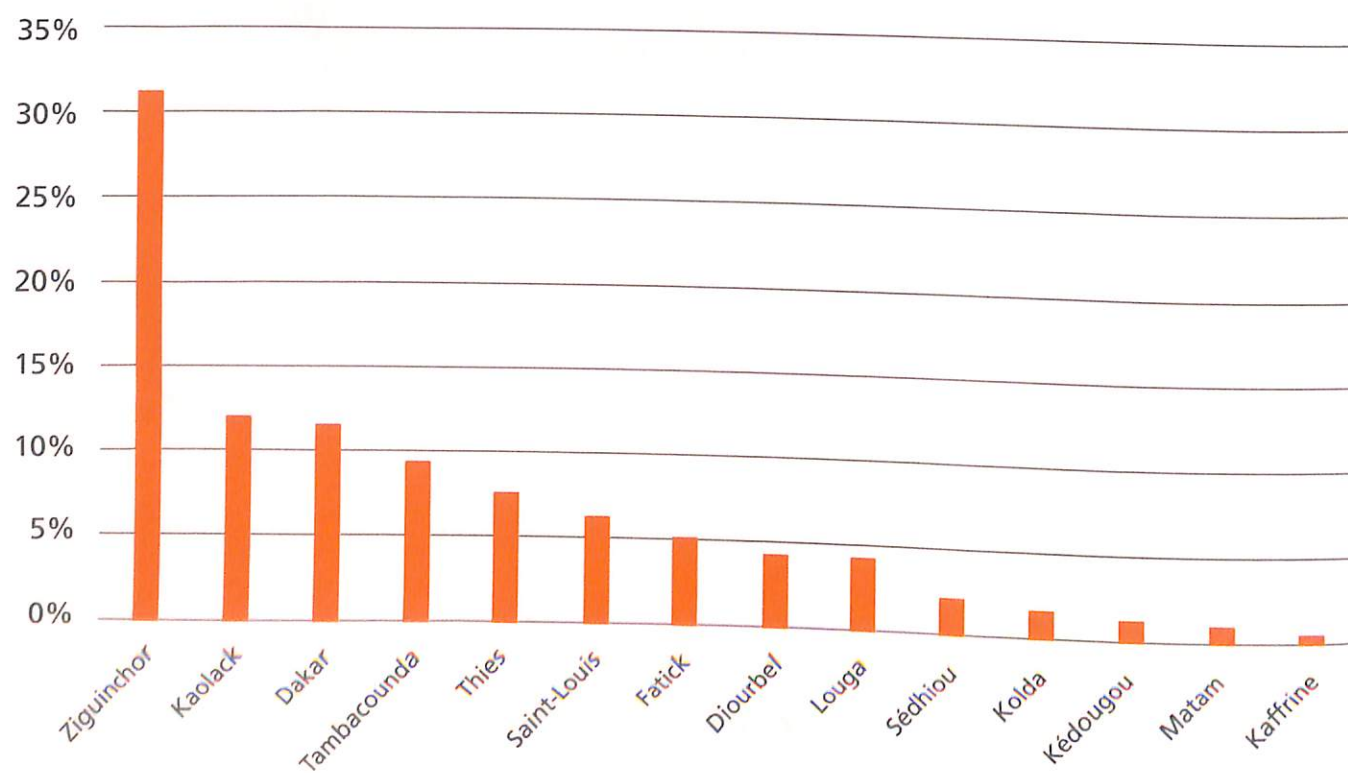


Figure 12 : Comparaison du niveau de rapportage entre les régions

Evaluation du système de surveillance de la santé animale à travers l'outil SET (Surveillance Evaluation Tools) de la FAO

Suite à la demande des pays participant au GHSA, la FAO a développé l'outil d'évaluation des systèmes de surveillance (SET) pour améliorer la détection et le contrôle des menaces liées aux maladies animales, y compris les zoonoses. L'outil fournit aux Services vétérinaires nationaux une évaluation objective, standardisée et systématique des réseaux de surveillance de maladies animales.

Le SET a été développé à partir de l'Outil d'analyse des systèmes de surveillance (OASIS) utilisé par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) (Hendrikx, et al., 2011). Des critères d'évaluation supplémentaires tirés de l'outil de cartographie épidémiologique

(EMT) de la FAO ont également été inclus dans les catégories suivantes : collaborations intersectorielles, capacités du personnel en épidémiologie, investigation des épidémies et évaluation des risques. Enfin, la structure de l'outil, le système de notation (1 à 4) et les résultats graphiques ont été harmonisés avec l'outil de cartographie des laboratoires (LMT) de la FAO.

Le SET incorpore également les indicateurs JEE suivants, évalués du point de vue de la santé animale.

Ainsi du 22 au 31 janvier 2018, le Système National de surveillance Epidémiologique (SNSE) a été évalué par une équipe d'experts composée de 2 experts

de la FAO siège, 2 experts de FAO EC-TAD et 2 experts de la Direction des Services vétérinaires du Sénégal. Cet exercice a fait ressortir des forces, des faiblesses, des menaces et opportunités ainsi que des recommandations.

Les forces sont relevées concernant l'organisation institutionnelle du réseau, le laboratoire et les évaluations externes. Les faiblesses sont surtout notées dans la communication, les investigations en santé animale, les procédures de surveillance et la collaboration intersectorielle.

Tableau n°4 : Principaux résultats du SET au Sénégal, janvier 2018

Thèmes	Score par thème (%)	Catégorie de SET	Score par catégorie (%)
Organisation institutionnelle	40,4	Organisation institutionnelle centrale	42,9
		Organisation institutionnelle de terrain	45,8
		Collaborations intersectorielles	25,0
Laboratoire	63,3	Aspects opérationnels	50,0
		Aspects techniques	53,3
		Aspects analytiques	88,9
Activités de surveillance	52,7	Objectifs et contexte de surveillance	75,0
		Collecte de données de surveillance	61,9
		Procédures de surveillance	37,0
		Investigation en santé animale	16,7
		Evaluation de risque	50,0
Personnel en épidémiologie	40,7	Gestion de personnel	46,7
		Formation	33,3
		Analyses de données	33,3
		Traitement et exploitation des données	33,3
Communications	33,3	Communication interne	33,3
		Communication externe	11,1
Evaluation	23,8	Evaluation interne	16,7
		Evaluation externe	66,7

Tableau n°5 : Scores JEE (Evaluation externe conjoint du RSI, 2005 de l'OMS) obtenus pendant la mission SET au Sénégal, comparés à leurs équivalents suite à l'évaluation JEE (différences soulignées)

Capacités	Indicateurs	Score (JEE)	Score (SET)
Zoonoses	P.4.1 Systèmes de surveillance en place pour les maladies et agents pathogènes zoonotiques	2	3
	P.4.2 Personnel vétérinaire et personnel en Santé Animale	3	4
	P.4.3 Mécanismes de réponses aux zoonoses infectieuses	1	1
Surveillance en temps réel	D.2.1 Systèmes de surveillance basée sur des indicateurs et de surveillance des événements	3	4
	D.2.2 Système de notification électronique en temps réel interopérable et interconnecté	3	2
	D.2.3 Analyse des données de surveillance	3	3
	D.2.4 Systèmes de surveillance syndromique	4	2
Stratégie de gestion du personnel	D.4.1 Disponibilité des ressources humaines pour la mise en œuvre des principales exigences de capacité du RSI	3	1
	D.4.3 Stratégie de gestion du personnel	2	2

Des attributs qualitatifs ont été identifiés et utilisés par plusieurs organisations internationales pour évaluer la performance générale d'un système de surveillance (Tableau 5) (CDC, 2001; CDC, 2004 ; Health Canada, 2004 ; WHO, 1997). Le fichier Excel calcule la progression du système par rapport à ces attributs de performance et génère des résultats visuels sous la forme d'un graphique radar. Les scores sont pondérés en fonction de leur importance pour un attribut spécifique et les résultats sont générés en pourcentages d'une situation idéale (scores de 4 sur tous les indicateurs). Une liste exhaustive de la relation entre les indicateurs et les attributs est disponible sur demande.

Les résultats des attributs qualitatifs révèlent un système assez homogène avec néanmoins une force vis-à-vis de la qualité des données avec un score de 55%. Celle-ci peut s'expliquer par l'utilisation de fiches foyers standardisées dans l'ensemble du système.

A la suite de l'évaluation SET, les recommandations suivantes ont été formulées:

- Développer un plan standardisé pour coordonner les efforts de surveillance active et passive des maladies prioritaires au Sénégal ;
- Mettre à jour les supports épidémiologiques existants pour une surveillance plus adaptée aux conditions contemporaines ;
- Utiliser la plateforme « Une Seule Santé » pour opérationnaliser les collaborations multisectorielles aux niveaux central, intermédiaires et sur le terrain ;
- Renforcer le système de supervision et de coordination au sein des acteurs du système de surveillance ;
- Etablir un plan de développement et de recrutement des acteurs du système pour anticiper les évolutions en personnel ;
- Formalisation d'un système de surveillance de la faune sauvage avec tous les acteurs dans le cadre « Une Seule Santé » ;

- Etablir un plan de communication pour les acteurs et parties prenantes (verticale, horizontale) ;
- Etablir un projet de recensement du cheptel au Sénégal, pour permettre une planification cohérente et réaliste des efforts de surveillance et la politiques d'élevage ;
- Définir un plan et une ligne budgétaire mobilisable pour la surveillance qui permet de renforcer les capacités du niveau central et de terrain ;
- Créer un réseau de laboratoires pour faciliter les prélèvements, l'acheminement et les analyses des échantillons prélevés sur le terrain ;
- Renforcer les systèmes d'inspection et de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale destinées à la consommation humaine pour une détection des zoonoses ;
- Renforcer les capacités de détection des maladies aux frontières.

Retrouvez toute l'actualité sur notre site www.elevage.gouv.sn

Ministère de l'Elevage et des Productions animales

Sphères Ministérielles de Diamniadio, Bâtiment C. | Dakar
Tél. : (+221) 33 859 06 30 | Fax : (+221) 33 864 63 11
E-mail : contacts@elevage.gouv.sn | www.elevage.gouv.sn

